

**Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission sociale et de la jeunesse, acceptées par le Conseil municipal le 16 janvier 2008, sur la pétition intitulée: «Contre la fermeture des maisons de vacances pour aînés».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-193 au Conseil administratif.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Cette pétition a été remise à la fois au Grand Conseil et au Conseil municipal de la Ville de Genève pour leur demander de revenir sur leur décision de fermeture des maisons de vacances pour aîné-e-s, Chalet Florimont à Gryon et Nouvelle-Roseraie à Saint-Légier.

Revenons brièvement sur l'historique des maisons de vacances. Tandis que le Chalet Florimont est à 100% propriété de l'Hospice général, ce dernier est copropriétaire de la Nouvelle-Roseraie avec la Ville de Genève. De 1967 à 2006, sur la base d'une convention conclue entre les parties, la responsabilité de l'établissement et les coûts engendrés par l'exploitation de celui-ci ont été pris en charge à parts égales par les deux partenaires.

Or l'Hospice général a fait savoir qu'il cherchait un repreneur pour ses maisons de vacances, ce qui a provoqué de vives inquiétudes parmi les personnes âgées ainsi que dans les milieux concernés, d'où cette pétition est issue. Pour sa part, la Ville de Genève a toujours soutenu une politique en faveur d'une ouverture de la Nouvelle-Roseraie pour les aîné-e-s de sa commune. Preuve en est la nouvelle convention de collaboration signée à la fin 2006 qui répartit les charges différemment: l'Hospice général fournit les prestations liées à l'exploitation de cette maison de vacances et reste l'employeur, alors que la Ville de Genève assume seule l'éventuel excédent de charges lié à l'exploitation, soit 500 000 francs inscrits au budget 2008, et offre la priorité des séjours aux personnes domiciliées sur son territoire.

L'affaire a finalement évolué dans le bon sens, puisqu'un courrier de M. Pierre-Martin Achard, président du conseil d'administration de l'Hospice général, daté du 21 décembre 2007, a informé M. Manuel Tornare que ledit conseil avait décidé, en sa séance du 10 décembre 2007, de conserver la gestion des maisons de vacances Chalet Florimont et Nouvelle-Roseraie ainsi que du Centre d'animation pour aînés (CAD) et de renoncer à chercher un repreneur.

En conséquence, les maisons de vacances resteront ouvertes, conformément aux vœux des pétitionnaires, confirmant ainsi la volonté constante de la Ville de Genève de soutenir une politique de vacances en faveur des aîné-e-s.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Manuel Tornare*

Le 2 juillet 2008.